

# Règlement 2022



## 1. Organisateur :

Le SapTrail est organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers d'Epinal.  
C'est une course nature ouverte aux licenciés et non licenciés de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

## 2. Inscriptions :

Ouverture des inscriptions le 22 juin 2022.

- Les inscriptions se feront sur le site internet <https://www.courirvosges.com/> avec paiement sécurisé par carte bancaire.

Inscriptions limitées à :       500 concurrents pour le 10 km,  
  500 concurrents pour le 19 km,

Les inscriptions sur internet et par courrier seront clôturées le vendredi 7 octobre 2022 à midi dans la limite des places disponibles.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

**Attention** : pour obtenir votre dossard, vous devrez fournir un certificat médical en cours de validité à l'organisation lors du retrait du dossard.

### **3. Certificat médical :**

Sont acceptés, pour les courses 10 Km, 19km chronométrées du Dimanche 9 octobre 2022

- d'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.** (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une photocopie d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; attention les licences triathlon ne sont pas acceptées.**

- ou d'une photocopie d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique **du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.**

**Dans tous les cas, la photocopie de la licence ou le certificat médical doit être fourni à l'organisation au moment du retrait du dossard, à défaut aucun dossard ne pourra être délivré sans ces pièces justificatives.**

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.

- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.

- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

### **4. Les courses :**

Les Cadets nés entre 2006 et 2007 peuvent participer uniquement au 10 km

Les Juniors nés entre 2004 et 2005 peuvent participer uniquement au 10 km

Les Espoirs nés entre 2001 et 2003 peuvent participer aux 2 courses

Les Seniors nés entre 2000 et 1989 peuvent participer aux 2 courses

Les Masters 0 à 10 nés en 1988 et avant peuvent participer aux 2 courses

Les cani-cross sont acceptés mais devront partir en dernier (en queue de peloton) et ne seront pas classés.

## **5. Droits d'engagement :**

Le prix affiché inclût les frais internet.

10 km 10€

19 km 17€

Uniquement pour les Sapeurs-Pompiers Vosgiens, 1/2 tarif sur l'ensemble des 2 courses.

Possibilité de prendre une assurance annulation à 3€.

Les 1000 concurrents du dimanche 9 octobre recevront un cadeau.

## **6. Motifs d'annulation et de remboursement pour les personnes ayant prit l'assurance annulation :**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf :

- Accident et maladie justifiés par un certificat médical de non aptitude.
- Décès
- Contraintes professionnelles
- Grève de transport en commun.

### **Comment procéder au remboursement :**

Pour obtenir un remboursement, un justificatif (décès, travail, grève) ou un certificat (maladie, accident) devra nous être envoyé (à l'adresse suivante : Sap'Trail, 6 rue André Vitu, 88000 Epinal. dans un délai de 7 jours après la course (Période du 10 au 17 octobre 2022). Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

### **Montant du remboursement :**

Le remboursement sera du montant de l'inscription (frais d'assurance déduits.)

Exemple : en cas d'annulation sur le 19km, 14€ vous seront renvoyés dans un délai maximum de 2 semaines après réception de votre justificatif.

## **7. Retrait de dossard :**

**Attention :** La photocopie de la licence ou le certificat médical doit être fourni à l'organisation au moment du retrait du dossard, à défaut aucun dossard ne pourra être délivré sans ces pièces justificatives.

Ouverture du retrait de dossard à partir du Samedi 8 octobre entre 15h et 18h et dimanche 9 octobre à partir de 7h00 et fermeture 15 minutes avant le départ de la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée sans aucun remboursement possible.

## **8. Parcours :**

Il s'agit d'une course nature à pied en semi autosuffisance.

Deux parcours tracés dans la forêt spinalienne avec 95% de chemins, sentiers et singles.

Les départs et arrivées se feront dans la cour de la caserne des sapeurs-pompiers d'Epinal, rue André Vitu.

- Trail court de 19 km avec 850m de dénivelé positif
- Trail nature de 10 km avec 390m de dénivelé positif

## **9. Horaires :**

- 19 km : départ 9h30 arrivée du premier 10h50 arrivée du dernier 12h45
- 10 km : départ 10h00 arrivée du premier 10h45 arrivée du dernier 12h00

## **10. Ravitaillements :**

- 19 km : 1 ravitaillement à 9 km (eau, coca-cola, sucré et salé)
- 10 km : 1 ravitaillement à 5 km (eau, coca-cola, sucré)

## **11. Balisage :**

Le balisage se fera avec de la rubalise en hauteur, un marquage au sol aux intersections et des panneaux pour les changements de direction.

La distance maximale entre deux balises sera de 100m. Au-delà de cette distance, si aucun repère n'est en vu, faire demi-tour.

## **12. Circulation :**

Tout coureur doit respecter le code rural et le code de la route en tant que piéton.

## **13. Matériel conseillé :**

- Un sifflet ou téléphone
- Alimentation solide et liquide personnelle

## **14. Contrôle :**

Pointage obligatoire aux points de contrôle (dossard placé obligatoirement devant et visible)

## **15. Barrières horaires :**

Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont données à titre indicatif, elles pourront être modifiées en cas de nécessité pour la sécurité des participants. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le jury d'épreuve.

19 km : 1<sup>er</sup> ravitaillement (Uzefaing) 11h40

Les barrières horaires sont impératives, la procédure sera non négociable. L'arrivée d'un coureur sur une barrière horaire hors délais implique sa disqualification. Le dossard lui sera retiré et le coureur sera invité à emprunter les transports en commun pour retourner sur le site d'arrivée. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, il ne sera plus considéré comme un participant du Sap'Trail, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

## **16. Sécurité :**

Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC course qui est implanté sur le site de départ/arrivée. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course

- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») 112 .

## **17. Abandons :**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir et rendre son dossard :  
au responsable du poste de ravitaillement  
au contrôle le plus proche  
au sas de chronométrage à l'arrivée.  
ou par téléphone

Il sera ensuite rapatrié par l'organisation sur la zone de l'arrivée.

Si le dossard n'est pas rendu, il sera facturé au tarif de 10€

## **18. Résultats :**

Les remises des récompenses seront données à :

12h pour le 10 km puis

12h30 pour le 19 km puis

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course et catégorie seront récompensés par un trophée. Pour la nouvelle saison athlétique, les années de naissance des catégories s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

6 catégories :

Cadet/Junior : 2007 à 2004

Espoir : 2001 à 2003

Senior : 1989 à 2000

Master 0-1 : 1988 à 1977

Master 2-3 : 1978 à 1967

Master 4 et + : 1968 et avant

Le premier homme et femme au scratch du 10 et 19 seront récompensés par un trophée.

Les classements seront consultables sur notre site internet le lendemain et sur les sites : [jesuisuncoureur.com](http://jesuisuncoureur.com), [athle.fr](http://athle.fr) et sur le site du CDCHS88 quelques jours après.

**Trophée Pierre BRICE** (ouvert uniquement à tous les Sapeurs Pompiers Vosgiens). Les 3 premiers Sapeurs Pompiers Vosgiens au scratch sur les 3 courses seront récompensés en plus du classement général.

## **19. Droit à l'image :**

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des courses sur son site et pour la promotion de la manifestation.

## **20. Challenge HYUNDAI:**

En 2022, le Sap'trail est inscrit au challenge Hyundai, challenge concernant les manifestations inscrites au calendrier Running vosges entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022  
Plus d'information et liste des manifestations inscrites au challenge sur le site :

<https://www.courirvosges.com/challengehyundaivosgescap>

## **21. Assurance :**

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'organisation.

Cependant, il est fortement conseillé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident ;

## **22. Conditions de participation :**

La participation aux courses du Sap'Trail se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Nous nous réservons le droit d'utiliser votre adresse Email, afin de promouvoir le Sap'Trail lors des éditions futures.

## **23. Modification, annulation :**

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, COVID...)

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

L'organisation se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.